

Évolution et fin de la guerre de 1914

I- Le front de l'Est

Le plan Von SCHLIEFFEN nécessitait une action rapide de traversée de la Belgique afin de prendre les troupes françaises à revers. La résistance des troupes belges contraignit l'Etat-Major allemand à renforcer de 60 000 hommes les troupes en Belgique et fit perdre 2 semaines aux forces allemandes permettant de stabiliser le front dans le Nord de la France. L'échec de Von MOLTKE sur la Marne entraîna son limogeage dès le 14 Septembre, remplacé par le Général Von FALKENHAYN. De plus, au moment de l'avancée allemande, deux armées russes, bien que très mal équipées, avaient attaqué en Prusse Orientale, ce qui avait obligé Von MOLTKE à prélever plusieurs divisions du front de l'Ouest. Dans un premier temps, les armées russe de RENNENKAMPF et SAMSONOV défont les troupes allemandes menées par le Général Von PRITTWITZ, qui sera destitué, passera en cour martiale et sera remplacé par von HINDENBURG. Le manque d'équipements, moyens de communication et d'armement ne permet pas aux russes de profiter de ces victoires. Le 30 Août, Von HINDENBURG obtient une victoire toute symbolique à TANNENBERG, vengeant ainsi la honte de la défaite des Chevaliers Teutoniques contre les Polonais et les Lituanais en 1410 en ce même lieu. Dès 1915 l'Allemagne occupe la plus grande partie de la Pologne ainsi que la Lituanie puis la Lettonie jusqu'au Dniestr.

II – GUILLAUME II passe la main

Le 29 Août 1916, Von Hindenburg, nommé Maréchal et le Général LUDENDORFF prennent la direction de l'armée contrôle. LUDENDORFF est un « Fou de guerre » pour qui les hommes ne sont chair à canons, il aime faire la guerre quelles en soient les raisons et les adversaires. De fait, la grogne monte en Allemagne du fait des pertes humaines, des privations, des taxes et des conditions de travail. Durant l'hiver 1916 -1917 les manifestations se multiplient. Le 19 Juillet 1917, le Reichstag adopte une résolution de paix et de réconciliation entre les peuples par 212 voix contre 126 et 17 abstentions, faisant suite à l'échec des tentatives de paix séparée de l'Empereur d'Autriche et l'appel à la paix du Pape BENOÎT XV. Von HINDENBURG et LUDENDORFF restèrent sourds à cette motion.

III – Tout peut basculer

Le 9 Janvier 1917, l'Amiral TIRPITZ convainc l'Empereur de la nécessité d'une guerre totale et du recours aux sous-marins afin de paralyser les pays de l'Entente. Le torpillage de navires Américains convainc ceux-ci d'entrer en guerre le 6 Avril 1917. 375 000 soldats américains sont sur le front au 31 décembre 1917. La fin de la guerre semble proche, mais en Russie, depuis le début 1917, les populations, si elles soutiennent toujours le Tsar NICOLAS II, sont excédées par les outrances de l'aristocratie pléthorique Russe et ne veulent plus de la guerre. La révolution a commencé en Février 1917 et l'arrivée de LENINE, favorisée à dessin par l'Allemagne, conclut la révolution d'Octobre. Dès le début 1917, les soldats russe ne prennent plus aucune initiative, les officiers refusent d'obéir aux révolutionnaires : LENINE par l'intermédiaire de KRILENKO, nouveau commandant en chef des armées russe, obtient la paix par le traité de Brest-Litovsk le 3 Mars 1918. C'est une bouffée d'oxygène pour l'État-major Allemand qui peut réaffecter les troupes de l'Est face aux alliés à l'Ouest.

Mais le répit est de courte durée car les alliés de l'Allemagne, l'Empire Ottoman et l'Autriche Hongrie sont défaits dans les Balkans et au Proche-Orient, ce qui crée un nouveau front.

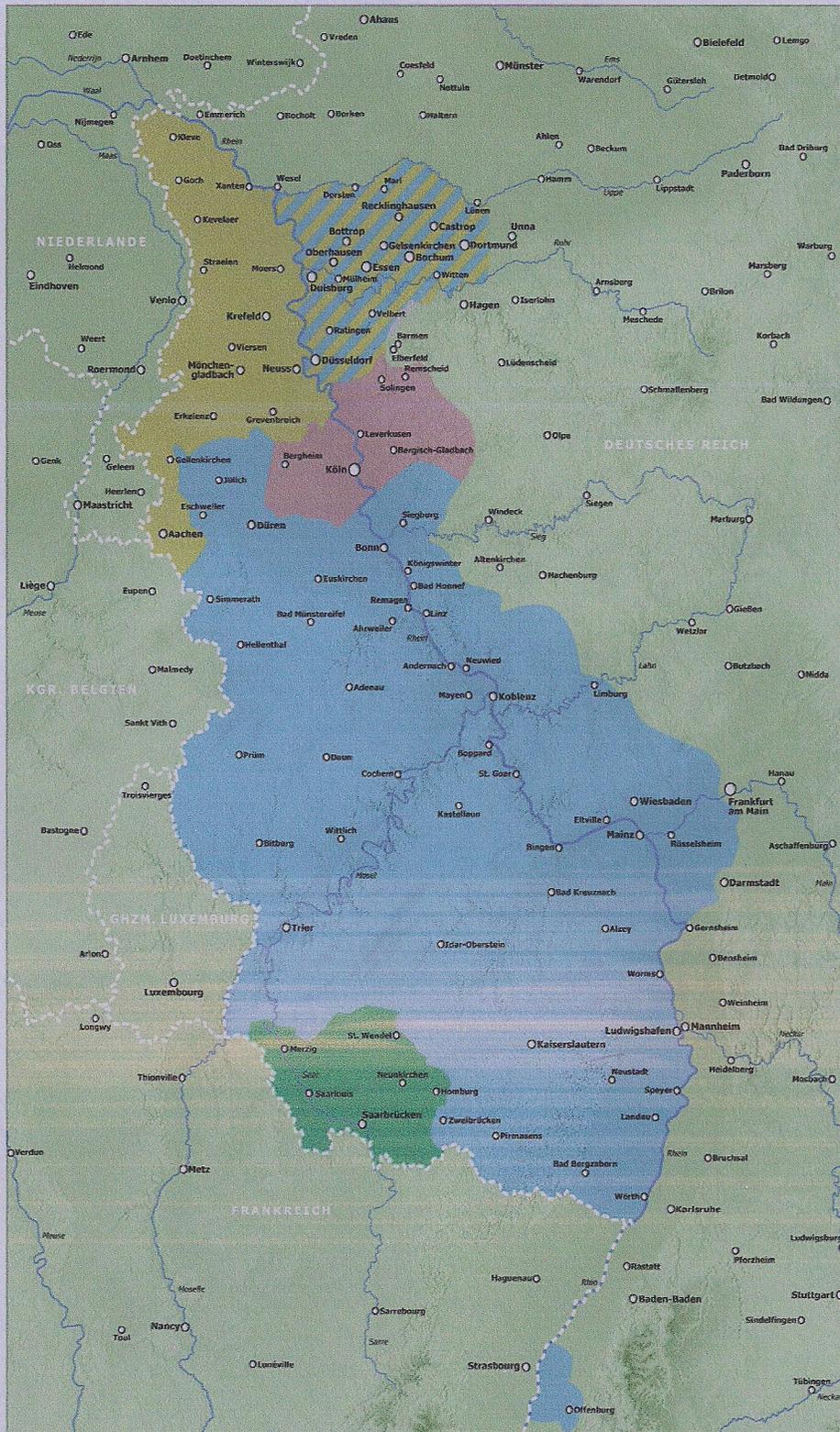
Les offensives meurtrières de LUDENDORFF en Mars et Avril 1918, 1 800 000 tués et autant de mutilés durant le conflit, entraînent un début de révolution en Allemagne. Les usines Krupps, fleuron de l'industrie de guerre allemande est en grève et les soldats refusent de combattre. En Septembre 1918, Guillaume II, qui ne veut pas assumer la défaite, confie le gouvernement à Max de BADE, son cousin. Mais c'est déjà trop tard, la République a été proclamée à Berlin et c'est Friedrich EBERT, chef du gouvernement provisoire, qui donne l'ordre de signer l'armistice le 11 Novembre 1918.

La guerre s'achève faute de combattants.

IV- Les conditions immédiates

Les conditions de l'armistice, avant toute autre négociation étaient que l'Allemagne devait évacuer dans les 15 jours, l'Alsace-Lorraine, le Belgique, le Luxembourg ainsi que la rive gauche du Rhin qui seraient aussitôt occupés par les alliés. Une zone de 10 kilomètres sur la rive droite du Rhin serait neutralisée avec l'établissement de 3 têtes de pont à Cologne, Coblenze et Mayence. L'Allemagne devra livrer 5000 canons, 25 000 mitrailleuses, 1700 avions, du matériel de transport dont 5000 locomotives 5000 camions et 150 000 wagons

OCCUPATION BELGE EN RHENANIE



Verwaltung bzw. militärische Besetzung der westdeutschen Gebiete, Ende 1923

Völkerbund
Interalliiierter Hoher Ausschuss für die Rheinlande - „Rheinlandkommission“

Frankreich
Vereinigtes Königreich von Großbritannien und Irland
Königreich Belgien
Frankreich

20km
10mi

L'occupation alliée de la Rhénanie a lieu à la suite de l'armistice qui met fin aux combats de la Première Guerre mondiale le 11 novembre 1918. Les armées d'occupation se composaient des forces américaines, belges, britanniques et françaises. Cette occupation fut confirmée par le traité de Versailles. Élaboré au cours de la conférence de la paix de Paris, le traité fut adopté le 28 juin 1919 et promulgué le 10 janvier 1920. Il prévoyait une présence militaire des Français, des Britanniques, des Américains et des Belges sur la rive gauche du Rhin et une partie de la rive droite pour une période de cinq à quinze ans suivant les territoires. Les Français reçurent à la fois la plus grande des zones d'occupation qui s'agrandit encore avec le retrait rapide des États-Unis en janvier 1923 ainsi que la direction de la Haute Commission Interalliée aux Territoires Rhénans (HCITR), la présidence de la commission de gouvernement de la Sarre mandatée par la Société des Nations ainsi que celle de Memel (entre le 15 février 1920 et avril 1923) et de la haute Silésie (missions de maintien de la paix en compagnie de troupes alliées en Haute Silésie entre 1920 et 1922).

Outre la restitution des territoires de EUPEN et MALMEDY, la Belgique se voit affecter une zone d'occupation en Allemagne en prolongement de ces 2 territoires entre la rive gauche du Rhin et la frontière Néerlandaise, de AIX LA CHAPELLE jusqu'à EMMERICH

Ainsi, la Rhénanie allemande va être occupée militairement par la France, la Belgique, la Grande-Bretagne et les États-Unis conformément au traité de Versailles, une Haute Commission Interalliée spécifique à ce territoire étant chargée de l'administrer, les charges d'occupation étant supportées par l'Allemagne. Leur évacuation, liée au paiement des réparations, est échelonnée sur 15 ans à compter de janvier 1920. Britanniques et Américains offrent en outre une garantie d'intervention en cas d'agression allemande. Cette occupation avait pour but de faire pression sur l'Allemagne pour qu'elle applique de façon rigoureuse les clauses du traité de Versailles relatives à son désarmement et au paiement des réparations financières.

Les forces belges d'occupation étaient composées de cinq divisions, dont le siège était à Aix-la-Chapelle et avec des troupes stationnées à Krefeld.

C'est en 1929 que les troupes Belges quittent le territoire allemand, que naissent des groupements ou amicales de camarades qui voulaient se retrouver en Belgique.

Parmi ceux-ci:

F.A.O.R.: Fédération des Anciens de l'Occupation du Rhin, ex-F.A.O.O. fondée à Aachen (Aix-La-Chapelle) en 1929.

F.A.A.R.: Fédération des Anciens des Armées du Rhin fondée en 1935.

A.G.A.R.: Ancienne Garde au Rhin fondée en 1931

F.N.A.R.: Fédération Nationale des Anciens du Rhin (1944), antérieurement dénommée A.F.A.R.

1919

20 Septembre, émission de la première série d'occupation : Timbres belges type 1915 avec surcharge noire typographique sur 2 lignes en Wallon et en Flamand « Allemagne / Deutschland ». Les valeurs sont en Centimes et en Francs belges
 A: Dentelés 13 ¾ - 14 ¼ // C : 14 ¾ - 15

Type I
 Surcharge n°1 à 7 et
 16

ALLEMAGNE
 DEUTSCHLAND

Type II
 1° D de Deutschland
 sous AG de
 Allemagne

ALLEMAGNE
 DEUTSCHLAND

Type III
 1° D de Deutschland
 sous 2°A de
 Allemagne



1 C (n°11A)*
 Orange



2 C (n°21A)*
 Brun foncé



5 C (n°31A)*
 Vert jaugé



10 C (n°41A)*
 Rouge



15 C (n°51A)*
 Pourpre violet



20 C (n°61A)*
 Lilas foncé



20 C (n°61A)o
 Oblitération Postes Militaires



25 C (n°71A)*
 Bleu



35 C (n°81A)*
 Ocre rouge / Noir



40 C (n°91A)*
 Vert / Noir



50 C (n°101A)*
 Carmin / Noir



50 C (n°101HC)o
 Oblitéré



1 F (n°111HC)*
 Violet



2 F (n°121HC)*
 Gris bleu



5 F (n°131HC)*
 Bleu foncé



10 F (n°141HC)*
 Brun

Validité jusqu'au 30/04/1931

A partir du début 1923, les fonctionnaires allemands, relayant les insatisfactions des populations face aux dédommagements de guerre demandés par les alliés et les difficultés du quotidien en découlant, se mettent en grève. Il devient alors évident que pour assurer les missions vitales des armées d'occupation, les services administratifs, dont les chemins de fer, doivent être rétablis. Par l'ordonnance n°149 du 1^{er} mars 1923, la Haute Commission Interalliée des Territoires Rhénans, le décret du Président de la République Française et l'arrêté Royal Belge du 17 Mars 1923 créent la « *Régie des Chemins de Fer des Territoires Occupés (RCFTO)* » communément appelée la Régie et remplaçant de fait aussi la structure « *Chemins de Fer de Campagne* ». Par ces actes les autorités alliées constataient que le gouvernement allemand, en violation du traité de paix, avaient non seulement ordonné la cessation du service des chemins de fer, mais aussi donné des instructions pour empêcher la reprise et que cette attitude mettait en péril l'ordre public dans les territoires occupés. En conséquence, il était ordonné la substitution à l'administration des chemins de fer allemande défaillante, d'une régie des chemins de fer des territoires occupés, chargée de l'administration et de l'exploitation technique commerciale et financière de ces chemins de fer. A la tête de la régie était nommé un Directeur français, un Directeur-adjoint belge et un Directeur-adjoint français.

La Direction générale se déclina en Directions régionales :

- Direction d'ESSEN : Successivement MM CORTEGGIANI puis BEAUDOIN
- Direction de DÜREN : Successivement MM SARTIAUX, POISSON et PELLETREAU
- Direction d'AIX la CHAPELLE : M YSEBOODT
- Direction de MAYENCE : M GLASSER
- Direction de TREVES : Successivement MM GUERIN puis DESALEUX
- Direction de LUDWIGHAFEN : M DUBOIS.

5000 employés français et belges intégrèrent cette organisation.

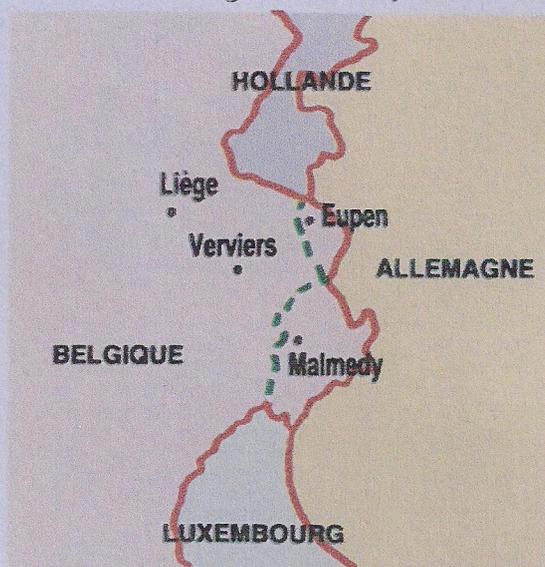
Carte postale en franchise militaire du 15/08/1924 avec cachet « *Agent belges de la Régie, stationnés en Zone Française* » et oblitération Postes Armées en ? Mayence + Cachet de censure rond 628C



La conférence de LONDRES (16 Juillet – 16 Août 1924) demande la restitution de l'administration des chemins de fer, entre autres, au gouvernement Allemand, dans le cadre du plan DAWES de redressement du pays. Fin Décembre 1924, la « Régie » est liquidée. 6 wagons livreront 680 caisses d'archives qui seront stockées au 15 de la rue de Bucarest à Paris. Les archives concernant le personnel belge furent envoyées vers les locaux des chemins de fer de l'État Belge, 48 Avenue Fonsny. Un bureau des réclamations fut conservé quelques temps 3 Kaiserstrasse à Mayence

EUPEN ET MALMEDY

Situés sur la « ligne de partage des langues » – Malmédy est en grande partie francophone, Eupen parle surtout allemand, tout comme Saint-Vith, l'autre ville importante de la région -, ces « cantons de l'Est » ont longtemps attiré la convoitise de leurs différents voisins: une situation que l'on peut percevoir à la simple vue de leur position géographique, frontalière tout à la fois du Luxembourg, de l'Allemagne et des Pays-Bas.



Par la grâce du Congrès de Vienne (1815) qui régla le sort de l'Europe après l'épopée napoléonienne, la région est devenue partie intégrante de la Prusse, les premiers timbres à y avoir été utilisés furent donc, à partir de 1850, à l'effigie du roi Frédéric-Guillaume IV

En 1871 le roi de Prusse Guillaume Ier se proclame empereur d'Allemagne : Eupen, Malmédy et les environs se retrouvent donc allemands, et non plus prussiens. Ils le resteront jusqu'en 1919. Le 28 avril de cette année-là, le traité de Versailles, qui met fin à la Première Guerre mondiale, les rattache à la Belgique. Cette décision ne prendra effet que le 1er janvier 1920. Mais il n'est pas si facile d'installer une nouvelle administration et de modifier les habitudes – l'usage de la monnaie allemande, notamment. A titre temporaire, on surcharge des timbres belges en marks et en pfennigs : ils resteront en service deux mois

En mars, le franc circule dans les cantons de l'Est, mais leur statut administratif n'est pas encore celui du reste de la Belgique. Le haut-commissaire qui représente ici le pouvoir royal décide donc de remplacer la précédente émission par deux séries – timbres et entiers surchargés –, l'une pour le cercle de Malmédy (5 mars), l'autre pour celui d'Eupen (20 mars)

Les timbres-taxe sont soumis au même traitement. S'ils ne méritent que des cotes minimales en neufs ou oblitérés détachés, leur faible durée d'utilisation en fait de véritables raretés sur lettres ayant circulé.

En mars 1921, en raison de changements de tarifs, une série complémentaire surchargée fait son apparition. Mais les jours du statut particulier des cantons de l'Est sont comptés : à la fin de l'année, plus rien ne les distingue du reste du pays et l'utilisation de timbres spéciaux n'a plus de raison d'être...

Les surchargés sont donc retirés de la vente dans la région concernée pour être remplacés par des timbres belges ordinaires... Jusque-là, rien que de normal. Mais voici plus amusant : les stocks restants – au demeurant peu importants – de nos « Eupen » et « Malmédy » sont alors répartis dans d'autres bureaux de poste belges n'ayant rien à voir avec les cantons de l'Est, où ils seront très officiellement vendus en attendant leur retrait définitif. On trouvera donc sans trop de difficulté des affranchissements mixtes surchargés/non-surchargés avec oblitération de diverses villes du pays.

1920

15 Janvier, 1^o série de timbres belges d'usage courant type 1915 avec surcharge typographique sur 4 lignes « EUPEN & MALMEDY » + valeur en Pfennige et Mark en noir pour les timbres type « Albert I^o et rouge pour les grands formats

A: Dentelés 13 $\frac{3}{4}$ - 14 $\frac{1}{4}$ // C : 14 $\frac{3}{4}$ - 15



5 Pfg / 5 C (n°1A)*
Vert jaune



10 Pfg / 10 C (n°2A)*
PFI : M déformé

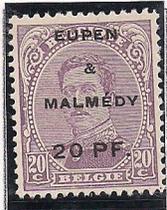
Rouge



10 Pfg / 10 C (n°2A)*
PFII : P endommagé



15 Pfg / 15 C (n°3A)*
Pourpre violet



20 Pfg / 20 C (n°4A)*
Lilas foncé



20 Pfg / 20 C (n°4A)o
Oblitération ?



30 Pfg / 25 C (n°5A)*
Bleu



30 Pfg / 25 C (n°5A)o
Oblitération ?



75 Pfg / 50 C (n°6A)o
Carmin / Noir
Oblitération EUPEN



1,25 Mk / 1 F (n°7A)o
Violet
Oblitération EUPEN

Validité jusqu'au 04/03/1920 à Malmédy et 19/03/1920 à Eupen

1920

20 Mars, émission de la première série spécifique **Eupen** : Timbres belges type 1915 avec surcharge noire typographique « Eupen ».
 Les valeurs sont en Centimes et en Francs belges. A: Dentelés 13 ¾ - 14 ¼ // C : 14 ¾ - 15



Type I



Type II



1 C (n°11A)*
Orange



2 C (n°211A)*
Brun foncé



5 C (n°31A)*
Vert jaune



10 C (n°41A)*
Rouge



15 C (n°511A)*
Pourpre violet



20 C (n°61A)*
Lilas foncé



20 C (n°61A)0
Obliteration EUPEN



25 C (n°71A)*
Bleu



35 C (n°8A)* - Ocre rouge / Noir



40 C (n°9A)* - Vert / Noir



50 C (n°10A)* - Carmin / Noir



1 F (n°11A)* - Violet



2 F (n°12A)* - Gris bleu



5 F (n°13A)* - Bleu foncé
PFI: 1° E biseauté



10 F (n°14A)*



10 F (n°14C)*

Brun

Validité jusqu'au 30/04/1931

Eupen

1921

1^o Mars, 2^o série d'occupation avec des nouvelles valeurs usuelles liées aux augmentations de tarifs. Surcharge des émissions de 1919 et 1920 en noir « Eupen »



3 C (n°151A)*
Gris bleu



65 C (n°16a)*
Rose lilas / Noir
Surcharge fine



25 C (n°16IA)*
Bleu gris
PFI : 2^o E coupé en bas



65 C (n°16b)*
Rose lilas / Noir
Surcharge épaisse

TIMBRES TAXE

5 Mars 1920, émission d'une série de timbres taxe type 1916 surchargés EUPEN (2 types de surcharges a : fine et b : épaisse)



5 C (n°T1a)*
Vert



5 C (n°T1b)*
Vert



10 C (n°T2a)*
Rouge



20 C (n°T3b)*
Vert gris



30 C (n°T4b)*
Bleu



50 C (n°T5a)*
Gris
PFI : Boucles basses du 5 et du 0 déformées

Validité jusqu'au 30/04/1934

1920

8 Mars, émission de la première série spécifique **Malmédy** : Timbres belges type 1915 avec surcharge noire typographique « Malmédy ». Les valeurs sont en Centimes et en Francs belges
 A: Dentelés 13 3/4 - 14 1/4 // C : 14 3/4 - 15



Type I



Type II



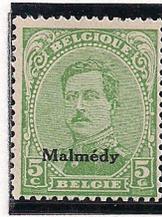
Type III



1 C (n°11A)*
Orange



2 C (n°21A)*
Brun foncé



5 C (n°31A)*
Vert jaune



10 C (n°41A)*
Rouge



15 C (n°511A)*
Pourpre violet



20 C (n°61A)*
Lilas foncé



25 C/ (n°71A)*
Bleu



35 C (n°8A)*
Ocre rouge / Noir



40 C (n°9A)*
Vert / Noir



50 C (n°10C)*
Carmin / Noir



1 F (n°11A)*
Violet



2 F (n°12A)*
Gris bleu



5 F (n°13A)*
Bleu foncé
PFI : 1° E biseauté



10 F (n°14A)*
Brun

Malmedy

1921

1^o Mars, 2^o série d'occupation avec des nouvelles valeurs usuelles liées aux augmentations de tarifs.
Surcharge des émissions de 1919 et 1920 en noir « Malmmédy »



25 C (n°161A)*
Bleu gris



3 C (n°15)*
Gris bleu



65 C (n°16b)*
Rose lilas / Noir



25 C (n°161A)*
Fort décalage en bas à droite

TIMBRES TAXE

5 Mars 1920, émission d'une série de timbres taxe type 1916 surchargés MALMEDY



5 C (n°T1)*
Vert



10 C (n°T2)*
Rouge



20 C (n°T3)*
Vert gris



30 C (n°T4)*
Bleu



50 C (n°T5)*
Gris

Enveloppe expédiée de MALMEDY (Empire Allemand) le 22 Septembre 1886 affranchie à 20 Pfennig (n°42). Transporté de Paris aux Pyrénées le 23 Septembre (cachet à double cercles en face avant) et arrivée à BORDEAUX le 24 (Cachet au verso)

